

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2507(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Exigences en matière de protéines applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite à base d'hydrolysats de protéines	
Complétant <a href="#">2011/0156(COD)</a>	
Sujet	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		

Evénements clés			
10/01/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)00021</a>	
10/01/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2507(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/11059

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2023)00021</a>	10/01/2023	EC